

**Arrêté du 05 SEP. 2019 portant délégation de signature au cabinet du directeur général de la Caisse des dépôts et consignations et pour les autres services relevant de la direction générale**

CDC-AD19018

Le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations,  
Vu le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 518-2 et suivants et ses articles R. 518-1 et suivants ;  
Vu le titre X de la loi sur les finances du 28 avril 1816 modifié ;  
Vu l'arrêté du 26 juillet 2018 portant organisation de la Caisse des dépôts et consignations ;  
Vu le règlement intérieur de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations en date du 19 décembre 2018, notamment le titre II de sa deuxième partie,

Arrête :

**Article 1**

Délégation est donnée à Mme Brigitte Laurent, directrice du cabinet du directeur général, et, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, à Mme Marie-Laure Gadrat, cheffe de cabinet auprès du directeur général, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes relatifs à la gestion de la direction générale et du mécénat, y compris les mandats de dépenses et les titres de recettes.

Délégation est donnée à Mme Brigitte Laurent, directrice du cabinet du directeur général, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes relatifs aux contrats relevant des dispositions du code de la commande publique dans la limite des attributions du cabinet du directeur général.

**Article 2**

Délégation est donnée à M. Arnaud Freyder, directeur de l'audit du groupe, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à M. Christian Costrejean, adjoint au directeur, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes, dans la limite des attributions de la direction.

Délégation est donnée à M. Arnaud Freyder, directeur de l'audit du groupe, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes relatifs aux contrats relevant des dispositions du code de la commande publique dans la limite des attributions de la direction.

**Article 3**

Délégation est donnée à Mme Béatrice Gau-Archambault, secrétaire générale de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes relatifs au fonctionnement du secrétariat général de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations.

**Article 4**

Délégation est donnée à M. Jérôme Houbine, responsable du département ressources humaines et contrôle de gestion du fonds de réserve pour les retraites (FRR), et à M. Nicolas Umbach-Bascone, responsable du budget et du contrôle de gestion du fonds de réserve pour les retraites (FRR), à l'effet de signer, au nom du directeur général, les contrats ainsi que les mandats de dépenses et titres de recettes relatifs à la gestion administrative de ce fonds.

## Article 5

Délégation est donnée à Mme Anne Guillaumat de Blignieres, médiatrice du groupe, à l'effet de signer, au nom du directeur général, les actes relatifs à la gestion du budget alloué à sa mission, dans la limite de ses attributions.

## Article 6

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Caisse des dépôts et consignations.

Fait le 05 SEP. 2019



Eric Lombard